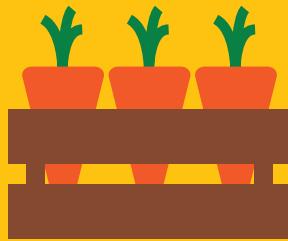
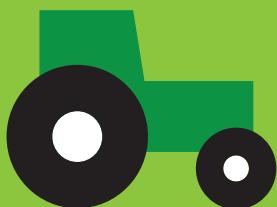


Tester la résilience de votre projet



mode d'emploi
de la grille



Objectif :

L'objectif poursuivi à travers ce questionnaire est de sensibiliser les maîtres d'ouvrage aux enjeux de la résilience et les encourager à mettre en œuvre, dès leur conception, des projets d'aménagements durables s'inscrivant dans une dynamique de transition écologique, sociale et démocratique.

Comment répondre aux questions ?

Le parcours s'articule autour de 7 thématiques :

- ▶ Protection du vivant
- ▶ Infrastructures
- ▶ Solidarités
- ▶ Économie
- ▶ Tensions sur les ressources vitales
- ▶ Gestion et prévention des risques
- ▶ Ambition

Pour chaque thématique, vous êtes invité·e à vous interroger sur l'impact de votre projet sur son environnement au sens large en répondant à plusieurs questions.

Pour chaque question, un choix de **5 réponses graduées** vous est proposé. Les réponses proposées vous permettent de préciser si votre projet est :

1. Non concerné : dans ce cas, votre projet n'est aucunement concerné par le domaine abordé par la question.

Par exemple, si votre projet ne comporte pas de composante alimentaire, votre réponse à la question « Mon projet intègre-t-il la dimension alimentaire et durable pour tous ? » sera « Non concerné ».

2. Impact neutre : votre projet est concerné par le domaine abordé par la question mais ne l'impacte pas de manière significative ou répond simplement à une obligation légale.

3. Impact positif : votre projet est concerné par le domaine abordé par la question et l'impacte de manière positive.

4. Impact résolument positif avec amélioration ou innovation significatives : votre projet est concerné par le domaine abordé par la question et l'impacte positivement en y apportant des améliorations ou des innovations significatives.

5. Impact négatif : votre projet est concerné par le domaine abordé par la question et l'impacte de manière négative.

Par exemple, si votre projet induit une artificialisation des sols importante et une dé-végétalisation du site, alors votre réponse à la question « Mon projet s'est-il développé sur une surface déjà artificialisée ? » sera « Impact négatif ».

Pour vous accompagner dans le choix de vos réponses, des indications sur la nature des impacts que votre projet pourrait engendrer et qu'il faudrait limiter, vous sont proposées.

Comme vous pourrez le constater au fur et à mesure de votre avancée dans le parcours, certaines questions concernent une composante précise de votre projet, d'autres concernent plus globalement les objectifs que vous poursuivez à travers la mise en œuvre de votre projet global.

Comment est obtenu le taux de résilience ?

A chaque réponse que vous donnez, correspond une valeur. La combinaison des valeurs permet d'obtenir une notation de votre projet, note qui est ensuite ramenée à un taux de résilience.

Ainsi, pour chaque réponse, la valeur suivante est attribuée :

- ▶ **Non concerné** : pas de point, réponse non comptabilisée dans le calcul du résultat.
- ▶ **Impact neutre** : 1 point
- ▶ **Impact positif** : 2 points
- ▶ **Impact résolument positif avec amélioration ou innovation significatives** : 3 points
- ▶ **Impact négatif** : - 3 points

A l'issue du questionnement pour chaque thématique, le taux de résilience de votre projet apparaît.

Une fois l'intégralité de votre questionnaire complété, le récapitulatif des résultats obtenus et le taux global de résilience apparaissent.

Précision : si après combinaison des taux obtenus pour chaque thématique le taux global de résilience est inférieur à 50 % alors le projet est considéré comme non résilient.

Cet outil a vocation à vous permettre d'identifier ce qui rend vos projets vulnérables (impacts, risques, solidarités), à les réorienter si nécessaire et plus globalement à vous inciter à adopter une nouvelle manière de concevoir vos projets en s'adaptant et anticipant les changements environnementaux et sociaux, tout en réduisant leur impact sur l'environnement.

Le questionnaire n'est pas utilisé à d'autres fins que celles qui sont précisées ici.

Pour toute question, vous pouvez vous rapprocher du **Service des Aides aux Communes et Structures Intercommunales** (05 56 99 33 33) pour être accompagné dans votre projet.